

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE ROSEMÈRE

Procès-verbal de **la séance extraordinaire du Conseil** tenue à 20 h 30 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 100 rue Charbonneau, le lundi, 17 décembre 2018.

SONT PRÉSENTS :	Le maire	Eric Westram
	Les conseillers	Marie-Hélène Fortin Melissa Monk Stéphanie Nantel René Villeneuve Hélène Akzam Philip Panet-Raymond
ÉGALEMENT PRÉSENTS:	La greffière	Caroline Nadeau
	Le directeur général	Guy Benedetti

À 20 h 43, Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance extraordinaire du Conseil.

1 AUTRE RÉGLEMENTATION

2018-12-450

1.1 776-11 – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 776 ET SES AMENDEMENTS, CONCERNANT LES TARIFS APPLICABLES À CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

La conseillère Melissa Monk donne avis d'intention de déposer, à la présente séance, le projet de Règlement 776-11 modifiant le Règlement 776 et ses amendements concernant les tarifs applicables à certains biens, services et activités de la municipalité.

Le projet de règlement est déposé aux membres du Conseil.

2018-12-451

1.2 908 – PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2019 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

La conseillère Melissa Monk donne avis d'intention de déposer, à la présente séance, le projet de Règlement 908 concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2019.

Le projet de règlement est déposé aux membres du Conseil.

2 SERVICES TECHNIQUES / TRAVAUX PUBLICS / HYGIÈNE DU MILIEU

2018-12-452

2.1 TP-182 – REJET DES SOUMISSIONS – ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE 2018

CONSIDÉRANT que la Ville a lancé un appel d'offres pour la fourniture d'une rétrocaveuse CAT430F2, ou équivalence, – année 2018 et que selon la

procédure habituelle pour un contrat de plus de 100 000 \$, l'appel d'offres a été dûment publié le 22 octobre 2018 sur SEAO et un avis a été publié dans le journal La Voix des Mille-Îles le 24 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions le 8 novembre dernier et que 3 soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres contenait des irrégularités quant aux équivalences et que pour ces raisons, la Ville se doit de rejeter l'ensemble des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la Ville va retourner en appel d'offres publiques sur SEAO dans les prochaines semaines;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU de rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres TP-182 – Achat d'une rétrocaveuse – Année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-12-453

2.2 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2016-06-248 – TP-127 OCTROI DE CONTRAT – COMPOSTAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution portant le numéro 2016-06-248 suite à une ré-analyse du dossier de la manière suivante;

CONSIDÉRANT l'objectif de recyclage au sol de 60 % des matières organiques de la Politique québécoise;

CONSIDÉRANT l'étude de faisabilité réalisée par la firme Solinov sur la collecte à trois voies pour la Ville de Rosemère;

CONSIDÉRANT que les matières organiques récupérées seront transformées en compost qui sera distribué en partie aux citoyens pour être utilisé comme fertilisant pour le sol et jardins;

CONSIDÉRANT les valeurs environnementales de la Ville de Rosemère, par l'implantation de la collecte des matières organiques;

CONSIDÉRANT que, suite à un appel d'offres dûment publié sur SE@O en date du 12 avril 2016 ainsi que dans le journal La Voix des Mille-Îles en date du 13 avril 2016 pour le projet TP-127 – Compostage des matières organiques, deux soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 2 mai 2016;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Jean-Philippe Lemire, directeur des Services techniques et travaux publics, en date du 25 mai 2016;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU d'octroyer le contrat TP-127 – Compostage des matières organiques, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie EBI Environnement Inc., pour un terme fixe de 5 ans, débutant le 1^{er} septembre 2016, selon les prix unitaires pour les montants approximatifs suivants :

64 220 \$ pour l'année 2016
142 025 \$ pour l'année 2017
142 025 \$ pour l'année 2018
142 025 \$ pour l'année 2019
142 025 \$ pour l'année 2020

Le tout pour un montant total approximatif de 632 320 \$ taxes en sus. Code budgétaire : 02 462 42 446

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-12-454

2.3 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2016-06-249 – TP-130 OCTROI DE CONTRAT – COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIERES ORGANIQUES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution portant le numéro 2016-06-249 suite à une ré-analyse du dossier de la manière suivante;

CONSIDÉRANT l'objectif de recyclage au sol de 60 % des matières organiques de la Politique québécoise;

CONSIDÉRANT l'étude de faisabilité réalisée par la firme Solinov sur la collecte à trois voies pour la Ville de Rosemère;

CONSIDÉRANT que les matières organiques récupérées seront transformées en compost qui sera distribué en partie aux citoyens pour être utilisé comme fertilisant pour le sol et jardins;

CONSIDÉRANT les valeurs environnementales de la Ville de Rosemère, par l'implantation de la collecte des matières organiques;

CONSIDÉRANT que, suite à un appel d'offres dûment publié sur SE@O en date du 28 avril 2016 ainsi que dans le journal La Voix des Mille-Îles en date du 27 avril 2016 pour le projet TP-130 – Collecte et transport des matières organiques, deux soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 mai 2016;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Jean-Philippe Lemire, directeur des Services techniques et travaux publics, en date du 30 mai 2016;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU d'octroyer le contrat TP-130 – Collecte et transport des matières organiques, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie Entreprises Sanitaires F.A. Ltée, pour un terme fixe de 5 ans, débutant le 1^{er} septembre 2016, selon les prix unitaires pour les montants approximatifs suivants :

78 122 \$ pour l'année 2016
239 083 \$ pour l'année 2017
243 853 \$ pour l'année 2018
248 676 \$ pour l'année 2019
253 605 \$ pour l'année 2020

Le tout pour un montant total approximatif de 1 063 339 \$ taxes en sus. Codes budgétaires : 02 462 40 et 02 462 41 446

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-12-455

2.4 TP-200 – REJET DES SOUMISSIONS – COLLECTE, TRANSPORT ET COMPOSTAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES

CONSIDÉRANT que la Ville, en 2016, aurait dû octroyer les deux contrats TP-127 et TP-130 pour une période de 5 ans, soit jusqu'en 2020, étant donné l'ambiguïté des clauses aux appels d'offres;

CONSIDÉRANT, qu'en conséquence, il n'y avait pas lieu de retourner en appel d'offres;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU de rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres TP-200 – Collecte, transport et compostage des matières organiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-12-456

2.5 TP-193 – OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE DE RUES, DE PARCS, DE STATIONNEMENTS, DE TERRAINS DE JEUX ET DE FEUX DE CIRCULATION

CONSIDÉRANT que, suite à un appel d'offres sur invitation auprès de 5 compagnies pour le projet TP-193 – Entretien de l'éclairage de rues, de parcs, de stationnements, de terrains de jeux et de feux de circulation, 4 soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement en date du 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Simon Coulombe, directeur du service des Travaux publics, en date du 4 décembre 2018;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU d'octroyer le contrat TP-193 – Entretien de l'éclairage de rues, de parcs, de stationnements, de terrains de jeux et de feux de circulation, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie Laurin Laurin (1991) inc., selon les prix unitaires pour un montant total approximatif de 41 313 \$ taxes en sus. Poste budgétaire : 02 341 00 521

La présente résolution tient lieu de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-12-457

2.6 ST-148 – REJET DES SOUMISSIONS – RENFORCEMENT STRUCTURAL DU PONT DE L'ÎLE DUCHARME

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de confier à une firme spécialisée la conception et la préparation des plans et devis pour la réalisation des travaux de renforcement structural du pont de l'Île Ducharme;

CONSIDÉRANT qu'une invitation à soumissionner a été envoyée à 4 firmes;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue et que le comité de sélection s'est réuni en date du 5 novembre 2018 pour l'analyser;

CONSIDÉRANT l'absence de compétition et que le coût des services offerts par le seul soumissionnaire est plus élevé que l'estimation du directeur du service de l'Environnement et infrastructures;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU de rejeter la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres ST-148 – Renforcement structural du pont de l'île Ducharme et d'autoriser un nouveau lancement d'appel d'offres avec des critères revus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-12-458

2.7 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN DES ACTIONS DE PRÉPARATION AUX SINISTRES

CONSIDÉRANT que le « Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre » a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT que la Ville atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU

Que la Ville de Rosemère présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$ dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 9 650 \$ et confirme que la contribution de la Ville sera d'une valeur d'au moins 5 150 \$;

Que la Ville de Rosemère autorise le directeur du service des Travaux publics, M. Simon Coulombe, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

4 **CLÔTURE**

2018-12-459

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par la conseillère Melissa Monk, la séance est levée à 20 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Eric Westram
Maire

Caroline Nadeau, avocate
Greffière